

13.2.2019

B8-0128/2019 }
B8-0129/2019 }
B8-0130/2019 }
B8-0132/2019 }
B8-0133/2019 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Helmut Scholz, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE

L'avenir du traité FNI et ses répercussions pour l'Union européenne

Proposition de résolution commune

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

C bis. considérant qu'en juin 2002, les États-Unis se sont retirés du traité sur la limitation des systèmes de défense antimissiles; que, depuis lors, de nouveaux systèmes de défense contre les missiles balistiques ont été déployés en Europe de l'Est;

Or. en

AM\1177064FR.docx

PE635.353v01-00 }
PE635.354v01-00 }
PE635.355v01-00 }
PE635.357v01-00 }
PE635.358v01-00 } RC1

13.2.2019

B8-0128/2019 }
B8-0129/2019 }
B8-0130/2019 }
B8-0132/2019 }
B8-0133/2019 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Helmut Scholz, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE

L'avenir du traité FNI et ses répercussions pour l'Union européenne

Proposition de résolution commune

Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

C ter. considérant que tant les États-Unis que la Russie ont accusé l'autre partie d'avoir violé le traité FNI; que les deux parties n'ont pas recouru au dialogue diplomatique pour répondre à leurs préoccupations réciproques; que la commission de vérification spéciale instituée par le traité pour aborder notamment les questions de conformité n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années;

Or. en

AM\1177064FR.docx

PE635.353v01-00 }
PE635.354v01-00 }
PE635.355v01-00 }
PE635.357v01-00 }
PE635.358v01-00 } RC1

13.2.2019

B8-0128/2019 }
B8-0129/2019 }
B8-0130/2019 }
B8-0132/2019 }
B8-0133/2019 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Helmut Scholz, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE

L'avenir du traité FNI et ses répercussions pour l'Union européenne

Proposition de résolution commune

Paragraphe 4

Proposition de résolution commune

4. demande *à la Russie*, à la suite de sa violation permanente des dispositions du traité, de s'y conformer à nouveau entièrement et d'une manière vérifiable, afin de répondre aux préoccupations exprimées par les États-Unis et l'OTAN, et l'exhorte à s'engager à le respecter durablement à l'avenir;

Amendement

4. demande *de toute urgence* à la Russie et aux États-Unis de préserver et de renforcer le traité FNI en assurant son total et strict respect et en s'engageant à le respecter durablement à l'avenir;

Or. en

AM\1177064FR.docx

PE635.353v01-00 }
PE635.354v01-00 }
PE635.355v01-00 }
PE635.357v01-00 }
PE635.358v01-00 } RC1

13.2.2019

B8-0128/2019 }
B8-0129/2019 }
B8-0130/2019 }
B8-0132/2019 }
B8-0133/2019 } RC1/Am. 4

Amendement 4

Helmut Scholz, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE

L'avenir du traité FNI et ses répercussions pour l'Union européenne

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9

Proposition de résolution commune

9. estime que la sécurité européenne doit rester indivisible; invite tous les États membres de l'Union ***qui sont également membres de l'OTAN*** à agir en ce sens; demande à la VP/HR de procéder à une analyse commune de la menace pour en évaluer les répercussions sur la sécurité de l'Union au cas où la protection que confère le traité FNI à l'Union et à ses citoyens deviendrait caduque, et à faire rapport au Parlement en temps utile, conformément à l'article 36 du traité sur l'Union européenne, puis à élaborer une stratégie crédible et ambitieuse en faveur du désarmement nucléaire sur la base d'un multilatéralisme effectif;

Amendement

9. estime que la sécurité européenne doit rester indivisible; invite tous les États membres de l'Union à agir en ce sens; demande à la VP/HR de procéder à une analyse commune de la menace pour en évaluer les répercussions sur la sécurité de l'Union au cas où la protection que confère le traité FNI à l'Union et à ses citoyens deviendrait caduque, et à faire rapport au Parlement en temps utile, conformément à l'article 36 du traité sur l'Union européenne, puis à élaborer une stratégie crédible et ambitieuse en faveur du désarmement nucléaire sur la base d'un multilatéralisme effectif;

Or. en

AM\1177064FR.docx

PE635.353v01-00 }
PE635.354v01-00 }
PE635.355v01-00 }
PE635.357v01-00 }
PE635.358v01-00 } RC1

13.2.2019

B8-0128/2019 }
B8-0129/2019 }
B8-0130/2019 }
B8-0132/2019 }
B8-0133/2019 } RC1/Am. 5

Amendement 5

Helmut Scholz, Merja Kyllönen, Barbara Spinelli, Takis Hadjigeorgiou, Marisa Matias
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE

L'avenir du traité FNI et ses répercussions pour l'Union européenne

Proposition de résolution commune

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

***7 bis. souligne qu'il est urgent
d'empêcher toute course régionale aux
armes nucléaires ainsi que le
stationnement de nouvelles armes
nucléaires entre l'Atlantique et l'Oural;
exhorte les États membres à signer et à
ratifier d'urgence le traité des Nations
unies sur l'interdiction des armes
nucléaires;***

Or. en

AM\1177064FR.docx

PE635.353v01-00 }
PE635.354v01-00 }
PE635.355v01-00 }
PE635.357v01-00 }
PE635.358v01-00 } RC1